

# RÈGLEMENT TRAIL CROIX VERTE

Dimanche 6 Octobre 2019.

1<sup>er</sup> départ 9h.

## ORGANISATION.

Les courses du Trail de la Croix Verte sont organisées par l'USMBM Course à pied, avec le concours des bénévoles qui assurent les ravitaillements et veillent à la sécurité du parcours.

## PARCOURS.

Le parcours du trail de la croix verte jalonne la forêt domaniale de L'Isle Adam, il passe par les communes de Montsourt, Baillet en France, Maffliers, L'Isle Adam,

Le 7 km et le 15 km se passent en autonomie totale.

30 km : 1 ravitaillement à mi-parcours

Ravitaillement pour tous à l'arrivée

Dénivelés des 3 courses :

7 km : 140 d+

15 km : 220 d+

30 km : ? d+

## INSCRIPTIONS. Attention pas d'inscription sur place

Catégories d'âges :

- **Cadet** : 2003 - 2002 - **15 km maxi**
- **Junior** : 2001 - 2000
- **Espoir** : 1999 - 1998
- **Master** : à partir de 1979

Les inscriptions se font :

- En ligne sur : - [www.usmbm-courseapied.fr](http://www.usmbm-courseapied.fr) – Jusqu'au vendredi 4 oct. à 12 h.
- Possibilité de s'inscrire le samedi 5 oct. au DECATHLON de l'Isle-Adam -95290 -de 14h à 18 h.
- Par courrier à l'adresse suivante : Jean MACCHIETTI – 11, allée Pauline -95560 MONTSOULT  
Chèque à l'ordre de : USMBM-Course à Pied.  
Joindre obligatoirement 1 certificat médical « apte à la course à pied en compétition »  
L'inscription par courrier devra nous parvenir au plus le jeudi 3 oct.
- Retrait des dossards soit chez DECATHLON le samedi 5 oct. au heures indiquées ci-dessus soit le dimanche 6 oct. sur place à partir de 7h15.

## ANNULATION.

Tout engagement est ferme et définitif, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la part d'un concurrent, peu importe la raison.

La direction de course se réserve le droit d'annuler la/les compétition(s) en cas de force majeure, de mise en danger des personnes ou de raisons indépendantes de la volonté des organisateurs et ceci sans aucun remboursement de frais d'inscription ni d'indemnités quelconques, même après le départ des courses.

## MODIFICATIONS D'INSCRIPTIONS.

(Changement d'épreuve) : D'une course vers une course à plus faible kilométrage aucun remboursement. D'une course vers une course à plus fort kilométrage paiement de la différence suivant le tarif en cours. Aucune modification ne sera possible le jour même des courses. Les demandes de changement devront être envoyées par mail à – [jean.macchietti@wanadoo.fr](mailto:jean.macchietti@wanadoo.fr) – au plus tard le vendredi 4 octobre.

## TARIFS.

30 km = 20 €

15 km = 10 €

7 km = 7€

## Horaires départs.

Le 30km : 9h.

Le 15km : 9h30

Le 7 km : 10h

## LOCALISATION.

Départ et arrivée dans le parc de BAILLET en France - 95560  
1, rue Jean NICOLAS

## ENVIRONNEMENT.

Le Trail de la croix verte agit pour la protection des sites qu'il traverse en collaborant avec les instances chargées de la protection du Patrimoine naturel et plus particulièrement l'Office National des Forêts et les communes traversées.

Les actions concrètes :

- Règlement strict interdisant le jet de déchet.
- Utilisation de gobelets recyclés sur les ravitaillements.
- Balisage retiré sur tous les parcours dans les jours qui suivent, avec un respect strict des chemins.
- Poubelles sur le parcours
- Respect de la Nature, pour que le trail existe, coureurs et supporters doivent ensemble comprendre et respecter la nature.
- Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera pénalisé et disqualifié.
- Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.
- Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper.
- Tous les coureurs devront respecter le balisage du parcours sous peine d'être disqualifiés.

## **PARKING.**

Merci de favoriser le COVOITURAGE.

Un parking est disponible à proximité du départ. Un balisage sera mis en place à partir du parking. L'acheminement au lieu de départ s'effectuera à pied. Il est conseillé de se rendre au départ en tenue de course.

## **MATÉRIEL CONSEILLÉS.**

Réserve d'eau (ceinture porte bidon ou camelback)

Barre de céréales ou équivalent

Couverture de survie

Téléphone portable (en cas d'urgence)

Les bâtons ne pas sont autorisés

## **CLASSEMENT ET RESULTATS .**

Le classement se fera à l'issue des épreuves et sera affiché.

Tous les résultats pourront être consulté le lendemain de la course sur notre site :

- [www.usmbm-courseapied.fr](http://www.usmbm-courseapied.fr) -

## **RÉCOMPENSES**

1 tee-shirt sera remis à tous les participants.

Coupes aux 3 premiers de chaque catégorie F/H

## **MISE HORS COURSE.**

Au cours de l'épreuve, tout concurrent sera considéré «hors course» s'il ne respecte pas volontairement le tracé du parcours ou s'il affiche un comportement déloyal ou dangereux.

Tout coureur pris en train de jeter des débris sur le parcours sera automatiquement disqualifié.

## **ASSURANCE.**

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de la MAIF.

Assurance individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## **RECOMMANDATIONS IMPORTANTES.**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents provoqués par une déficience physique immédiate ou future du coureur ainsi que pour tout vol pouvant survenir le jour de la course.

Du fait de la difficulté du parcours, le temps d'intervention des secours pourra varier selon la possibilité d'accès au lieu de l'accident.

En conséquence, il ne pourra y avoir aucun recours contre l'organisation ou l'organisme assurant les secours.

Les participants doivent s'assurer avant le départ que leur état de santé les autorise à participer à cette course.

Les participants non licenciés doivent obligatoirement retourner un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique d'une course hors stade en compétition.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire.

## LICENCES ET CERTIFICATS MÉDICAUX.

L'obligation pour les licenciés et les non licenciés participant à une compétition de présenter leur licence ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou sa copie certifiée conforme datant de moins d'un an, s'impose sans condition d'âge, aux adultes comme aux mineurs (loi n°99-223 du 23 mars 1999).

### Licences acceptées ou certificat médical .

- **Si vous êtes licencié FFA** : vous présentez votre licence au moment de l'inscription
- **Si vous êtes licencié UFOLEP** : votre licence est acceptée uniquement s'il apparaît au dos « athlétisme en compétition » ou « course à pied en compétition »
- **Si vous êtes licencié FFCO** : vous devez présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition
- **Si vous êtes licencié FFTRI** : vous devez présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition
- **Si vous êtes licencié FFPM** : vous devez présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition
- **Si vous êtes licencié football, natation, rugby, curling, water polo ou tout autre sport** : vous devez présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition

## SÉCURITÉ ET SOINS.

Tout concurrent est tenu de porter secours en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

La Croix Rouge Française assurera la sécurité avec tout le matériel nécessaire prévu par contrat.

En cas d'accident, toutes les personnes en place devront prévenir immédiatement la Croix Rouge.

2 numéros de secours sont inscrits sur tous les dossards.

En cas d'accident, la Croix Rouge décide si le coureur peut repartir ou pas.

Dans le cas où le coureur veut repartir malgré l'avis contraire de la Croix Rouge il le fait sous sa propre responsabilité.

## DROIT À L'IMAGE.

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs du Trail de la croix verte à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leurs participations à cette course, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires ; et ce dans le monde entier, pour une durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.